

Arrêté 2015022-0007

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté Préfectoral du 22 janvier 2015

OBJET : Renouvellement du Conseil Départemental de l'Education Nationale

=====

LE PREFET DES HAUTES-ALPES

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée complétée par la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités locales ;

VU le décret n° 85-895 du 21 août 1985 relatif aux conseils de l'Education Nationale dans les départements et les académies, repris dans les articles L 235-1 et R 235-1 à 11 du Code de l'Education ;

VU les désignations des collectivités territoriales ;

VU les propositions et l'avis de l'Inspecteur d'Académie – Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Hautes-Alpes

ARRETE

Article 1er : Le renouvellement triennal du mandat des membres titulaires et suppléants du Conseil Départemental de l'Education Nationale donne lieu aux désignations suivantes :

I – Présidents :

- M. le Préfet des Hautes-Alpes
- M. le Président du Conseil Général des Hautes-Alpes

Vice-présidents :

- M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Hautes-Alpes
- M. Jean-Michel ARNAUD, 1^{er} Vice-président du Conseil Général chargé de l'Education et de la Jeunesse

II – Dix membres représentant les communes, le département et la région

1. Un Conseiller Régional

TITULAIRE

SUPPLEANT

Mme Christine NIVOU

M. Bernard JAUSSAUD

2. Cinq Conseillers Généraux

TITULAIRES

M. Jean-Michel ARNAUD
CG Canton TALLARD

M. Michel ROY
CG Canton de SERRES

M. Jean-Louis PONCET
CG Canton d'AIGUILLES

M. Joël BONNAFOUX
CG Canton de LA BATIE NEUVE

M. Rémi COSTORIER
CG Canton de BARCILLONNETTE

3. Quatre maires du département

TITULAIRES

M. René MOREAU
Maire de Veynes

M. Bernard ALLARD-LATOUR
Maire de REMOLLON

M. Gilles PIERRE
Maire des VIGNEAUX

M. Jean-Pierre GANDOIS
Maire de CROTS

SUPPLEANTS

M. Gérard TENOUX
CG Canton de ROSANS

M. Richard SIRI
CG Canton d'EMBRUN

M. Jean-Marie BERNARD
CG Canton de SAINT-ETIENNE-EN-DEVOLUY

M. Pierre DENIS
CG Canton de L'ARGENTIERE-LA-BESSEE

M. Louis MASSOT
CG Canton de VEYNES

SUPPLEANTS

M. Christian DURAND
Maire de CHORGES

M. Damien DURANCEAU
Maire d'EYGUIANS

M. Max BREMOND
Maire de RISOUL

Mme Josiane ARNOUX
Maire de ST JEAN ST NICOLAS

III – Dix membres représentant les personnels titulaires de l'Etat

TITULAIRES

F.S.U

Mme Dominique FROHRING
Professeur d'EPS
Lycée Aristide Briand - GAP

Mme Pauline ALLIBERT
Professeure agrégée
Lycée H. Romane - Embrun

Mme Delphine FRANCESCHETTI
Professeure certifiée
Collège de TALLARD

M. Christophe MATHIEU
Professeur des écoles

SUPPLEANTS

Mme Catherine DENIS
Professeur des écoles
Ecole de la Gare à GAP

M. Arnaud LADA
Professeur
Collège Mauzan – GAP

Mme Nathalie BOJKO
Professeure EPS
Collège Les Garcins- Briançon

M. Dominique PONCET
Professeur des écoles

Ecole les Cascatelles - GUILLESTRE

Mme Magdalena CONCA
Professeure des écoles
Ecole élémentaire - LARAGNE

S.G.E.N.-C.F.D.T.

Mme Sylvie DELIA
Professeure des écoles
Ecole élémentaire Fontreynne à GAP

Mme Anne LUCOT
Professeure
Collège Centre – GAP

U.N.S.A.-EDUCATION

M. Xavier OSOUF
Professeur des écoles
Ecole La Farandole - EMBRUN

SUD-EDUCATION

M. Joël BROCHIER
Professeur des écoles
Ecole élémentaire de Puymaure à GAP

M. Emmanuel MAIGRET
Professeur certifié
Lycée D. Villars – GAP

Ecole mi-chaussée - Briançon

Mme Magali MANUEL
Professeure des écoles
Ecole de la Gare - GAP

Mme Emmanuelle COULLET
Professeure des écoles
Ecole de Chateauroux-les-Alpes

M. Romain DAUTAIS
Professeur
Collège de La Bâtie-Neuve

M. Stéphane BONNET
Principal adjoint
Collège les Garcins - Briançon

Mme Agnès BOCHEDE
Professeur des écoles
Ecole de CHABOTTES

M. François WEISER
Professeur agrégé
Lycée d'Altitude - Briançon

IV – Dix membres représentant les usagers

1. Sept représentants des associations de parents d'élèves :

TITULAIRES

SUPPLEANTS

F.C.P.E.

Mme Anne CHAVANNE

M. Bernard FOURNY

Mme Véronique LE ROY-LAUGIER

Mme Valérie VERDEJA

M. Stéphane COURCIER

M. David DUMONT

Mme Annick RIVET

M. Jérôme GRUIT

Mme Marylise CHRETIEN

Mme Mélanie HARDY

P.E.E.P.

Mme Nathalie DELORY

Mme Brigitte YASMADGIAN

Mme Françoise CHAPUIS-BARATIER

Mme Carole MANFREDI

1. Un représentant des associations complémentaires :

M. Daniel CALLEBAUT
PEP 05

Mme Maryvonne VETILLART
O.C.C.E. 05

2. Deux personnalités qualifiées :

M. Alain RODIER
Union départementale des
Associations Familiales

M. David LAFOND
Union départementale des
Associations Familiales

M. Christophe MARCELLIN
C.G. 05

Mme Christine BALDUCCHI
C.G. 05

Article 2 : Un siège est attribué à titre consultatif à Mme Ginette PLANES, déléguée départementale de l'Education Nationale (UDDEN-HA).

Article 3 : L'un des présidents ou vice-présidents peut inviter à assister aux séances, avec voix consultative, toute personne dont la présence lui paraît utile.

Article 4 : Le Conseil Départemental de l'Education Nationale peut être consulté et émettre des vœux sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans le département.

Article 5 : La durée du mandat des membres titulaires et suppléants du Conseil Départemental de l'Education Nationale est de trois ans à compter de la date de son renouvellement.
Les membres désignés postérieurement au renouvellement sont nommés pour la durée du mandat de trois ans restant à courir.
Tout membre, qui perd la qualité en raison de laquelle il a été nommé, cesse d'être membre du Conseil.

Article 6 : L'arrêté préfectoral n° 2008-281-13 du 7 octobre 2008 est abrogé.

Article 7 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes et l'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Hautes-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Hautes-Alpes.

Fait à Gap, le 22 janvier 2015

Le Préfet,



Pierre BESNARD